

RAPPORT D'ACTIVITE

PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PETR et son Conseil de Développement)




Val
De
Loire
Nivernais

2020

Directeurs de publication : Jean-Luc Martinat –
Eric Guyot - Rédacteur en chef : Mani Cambefort-
Conception graphique : Marion Loisy – Rédaction
: l'équipe du Pays - Photographies/pictogrammes
: @rawpixel, Designed by pch.vector, macrovector,
upklyak / Freepik, @Icons8, @Flaticon, @Pierre
Demaillet, @NeversAgglomération
Impression : SAVIARD

Rapport d'activité paru en septembre 2021 - rapport
à parution annuelle.



PRÉAMBULE

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, et notamment l'article 79, a offert aux territoires un nouvel outil, le Pôle d'équilibre territorial et rural, figurant également dans le nouvel article L. 5741-1 du CGCT.

Cette nouvelle législation permet donc aux Pays et aux Pôles territoriaux de continuer de porter leurs actions et d'œuvrer pour la dynamisation de leurs territoires, au service des intercommunalités qui le composent. Ils peuvent constituer le cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Le Pays Val de Loire Nivernais et son Conseil de Développement se doivent de rédiger chaque année un rapport d'activités, à destination des élus et partenaires du territoire. Sur ce principe, un rapport d'activités pour l'année 2020 a été élaboré.

L'objectif de ce document est de dresser de manière synthétique un bilan sur les éventuelles évolutions du territoire, des missions, de l'équipe et des instances de la structure, mais également de retracer l'ensemble des actions menées sur l'année écoulée.



Le Pays Val
de Loire
Nivernais
accélère
tous types
d'initiatives,
publiques ou
privées



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
SOMMAIRE	5
ÉDITO	6
LA PRÉSENTATION DU PAYS	8
LE TERRITOIRE	9
LES MISSIONS	9
LES INSTANCES DU PAYS	10
LES CONTRACTUALISATIONS	12
PROGRAMME LEADER	13
CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020	14
CRTE	15
CTE	15
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	16
CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020	18
CONTRAT DE SOUTIEN 2018-2021	19
LES ACTIONS ENGAGÉES	20
SANTÉ	21
REVITALISATION CENTRE BOURG	22
L'ATTRACTIVITÉ	23
LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	27
LA MOBILITÉ	27
TERRITOIRE D'INDUSTRIE	28
L'ALIMENTATION	29
LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE	30
LES COMMISSIONS	31
LES RÉUNIONS D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT	32
LA FORMATION	32
LES FAITS MARQUANTS	33
L'ÉQUIPE TECHNIQUE	34
LE BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2020	35

ÉDITO



ÉRIC GUYOT

Président du PETR Val de Loire Nivernais



Le Pays est au service de son territoire et de ses habitants. L'année 2020, malgré la crise sanitaire, n'a pas fait exception à notre leitmotiv commun. Ce rapport d'activité en atteste.

Le Val de Loire Nivernais, plus grand PETR en nombre d'habitants des 35 de la Région Bourgogne Franche-Comté, cumule les atouts renforçant ainsi notre démarche commune.

Nos nombreuses contractualisations au niveau européen, national, régional et départemental, bientôt regroupées dans le CRTE Contrat de Relance et de Transition écologique, permettent d'obtenir des leviers supplémentaires pour la concrétisation de notre projet de territoire.

Grâce au Pays et ses nombreux acteurs ainsi rassemblés dont son conseil de développement, ses 6 EPCI, ses 110 communes, ses 2 GAL et son équipe technique, le Val de Loire Nivernais saisit l'opportunité d'une attractivité toujours plus croissante. Il me revient l'honneur de tous les remercier ainsi que nos partenaires : Etat, Région et Département.

Thomas Pesquet décrit souvent son parcours de vie devenant spationaute français par « Le plus grand obstacle à la réussite est l'autocensure », n'hésitons pas à suivre son exemple.



JEAN-LUC MARTINAT

Président du Conseil de Développement territorial du PETR Val de Loire Nivernais



Les Pays ont pour particularité d'avoir instauré lors de leur mise en place des Conseils de Développement.

Le Conseil de Développement représente les forces vives du territoire : le monde associatif, le monde économique, des personnes à titre individuel. Il est un lieu de démocratie participative, de débat, d'échanges, de propositions réunissant les acteurs impliqués dans le développement du territoire.

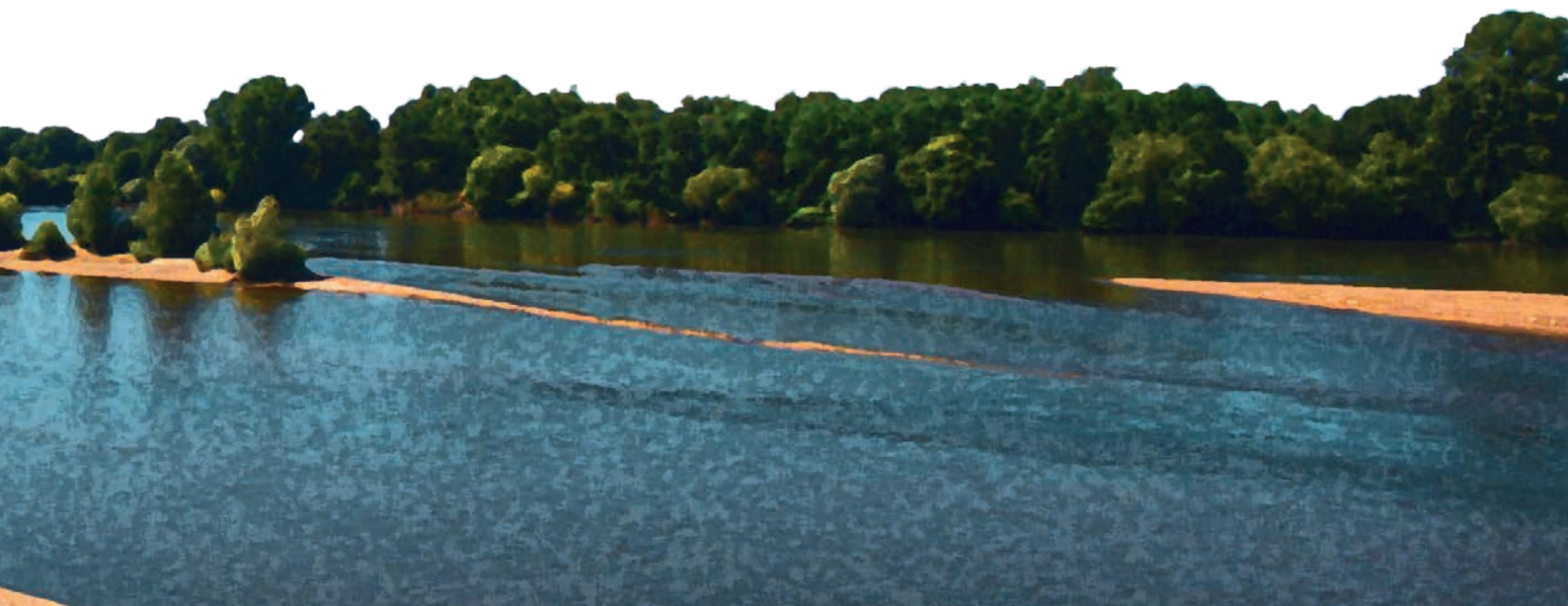
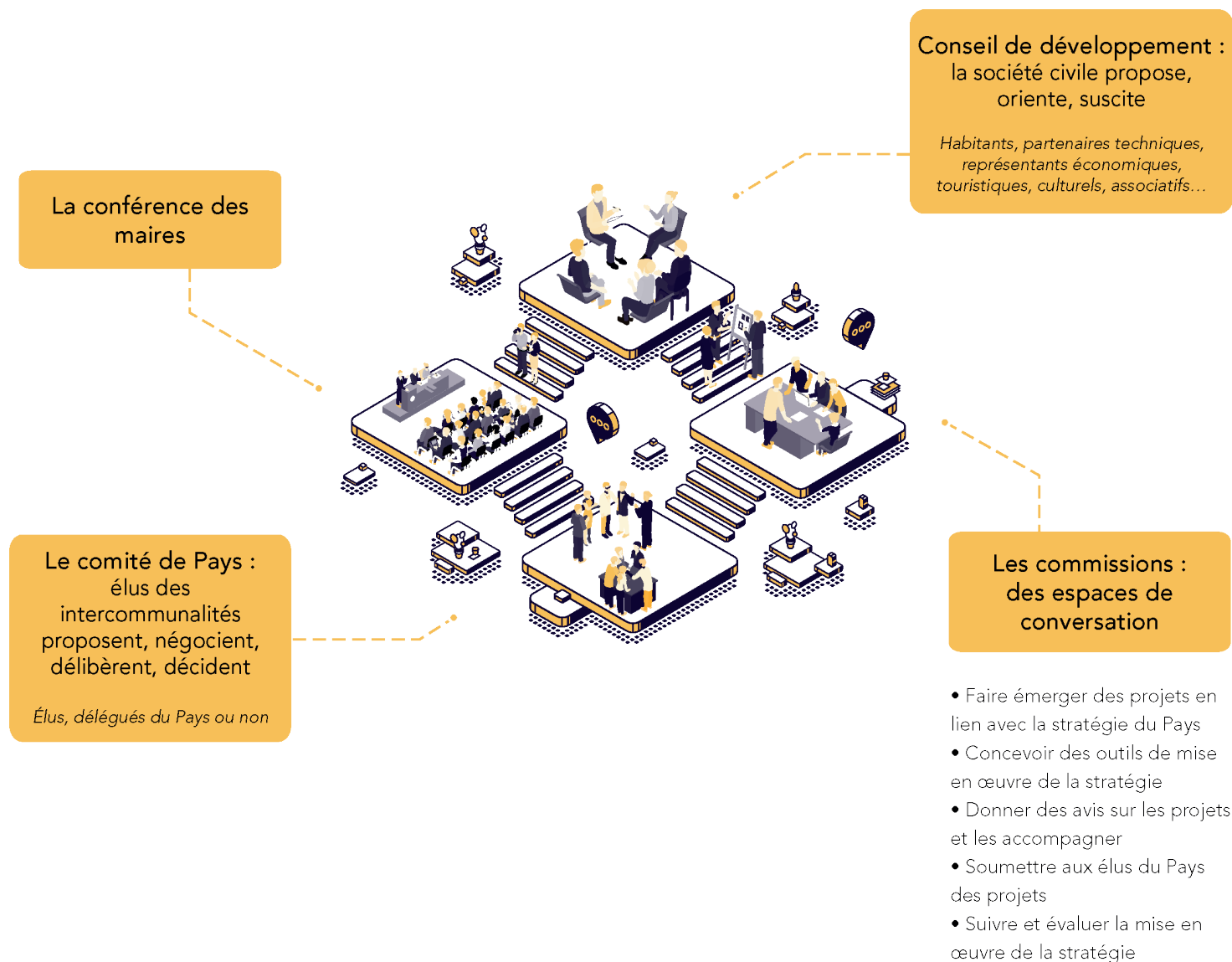
C'est une réelle valeur ajoutée dans l'examen et la conduite des projets. A l'heure où nos concitoyens demandent d'être davantage impliqués dans les prises de décision, depuis plus de 23 ans, notre Conseil de Développement permet à chacun de s'impliquer, de proposer des projets, des orientations, et de suivre leur mise en œuvre.

Il est l'employeur de l'équipe technique des 8 salariés du Pays qui effectuent un travail de qualité au service des élus des intercommunalités, qui ont le dernier mot sur les orientations stratégiques du Pays. Ici, la démocratie participative n'est pas un vain mot car cette démocratie est effective.





Le Pays Val de Loire Nivernais regroupe :



LA PRÉSENTATION DU PAYS



01

LE TERRITOIRE



A l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le Département de la Nièvre, à proximité immédiate avec la région Centre-Val de Loire, le Pays Val de Loire Nivernais fédère 5 communautés de communes et une agglomération (110 communes) pour un bassin de vie de 147 739 habitants (INSEE 2020) sur un espace de 2 420, 85 km².

Porte d'entrée Ouest de la Bourgogne Franche-Comté, le Pays Val de Loire Nivernais valorise donc un axe ligérien singulier vecteur d'image d'une bonne qualité de vie, de paysages typiques et d'une biodiversité préservée, facteurs d'attractivité.



LES MISSIONS

Les missions des Pays sont codifiées aux articles L. 5741-2 et L. 5741-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour répondre à son objet, « définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre », inscrites dans ses statuts (arrêté du 14 septembre 2018) et en partenariat avec les intercommunalités qui le composent, le Pays exerce les missions et compétences suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire ;
- L'élaboration, la conduite et le suivi des dispositifs de contractualisations.



LES INSTANCES DU PAYS

Le comité de Pays

En quelques chiffres :

- Le comité de Pays compte 49 élus
- Le bureau rassemble 13 membres

Les 49 sièges étaient répartis de la manière suivante :

EPCI	Titulaires	suppléants
Nevers Agglomération	22	11
CC Coeur de Loire	9	5
CC Les Bertranges	7	4
CC Loire et Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Sud Nivernais	7	4
Total	49	26

Comment y siéger ?



1ère étape :

Élection des conseillers municipaux et communautaires



2ème étape :

Installation des conseils communautaires



3ème étape :

Désignation des délégués syndicaux au sein des PETR/PAYS

Suite aux élections municipales et communautaires, **Eric GUYOT** a été réélu Président du Pays le 24 septembre 2020. Les Vice-présidents sont au nombre de 6 :

1er Vice- président : **Guy GRAFEUILLE**

2ème Vice-présidente : **Françoise CROTTET-FIGEAT**

3ème Vice-président : **Christophe FRAGNY**

4ème Vice-président : **Rémy PASQUET**

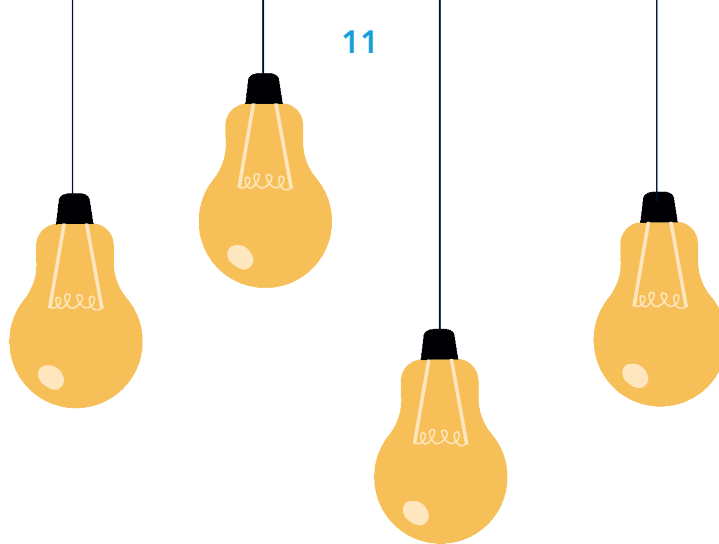
5ème Vice-président : **Emmanuel LOCTIN**

6ème Vice-président : **Pierre BILLARD**

Les élus du Pays ont été largement mobilisés au cours de l'année 2020 et régulièrement convoqués pour :

- 5 comités de Pays donnant lieu à 30 délibérations, les 11 février (comité tenu mais quorum non atteint), 4 mars, 30 juillet, 24 septembre et 2 décembre 2020.
- 4 réunions du bureau, organisées en amont des comités de Pays.





Le Conseil de Développement

Suite à la signature le 10 mars 2016 de la convention de délégation de l'animation des contrats entre le PETR et le Conseil de Développement (association loi 1901), celui-ci gère l'équipe d'ingénierie. Il assure un rôle de consultation en matière d'orientations du comité de Pays ou à propos de toute question d'intérêt territorial.

Le CONSEIL DE DEVELOPPEMENT est une association loi 1901 composée de représentants de la société civile (acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs), avec un Conseil d'Administration de 21 membres (3 collèges).

Collège

« Vie économique »

Sophie Rochard
ADEB Cosne

Cédric Duhem
Nièvre Aménagement

Jérôme Ferré
OT de Decize

Vanessa Louis Sidney
Nièvre Tourisme

Anne Maignien
OT Loire Vignoble et Nohain

Christian Demaillet
Dédicaces Plurielles

Didier Guyon
Chambre d'agriculture de la Nièvre

Collège

« Vie associative »

Françoise Alexander
FAMILLATHLON

Marie-Claude Larochette
UDAF

Jean Paul Gauthron
Association des amis du Vieux Guérigny

Jocelyne Guillaumot
OT de la Charité/Loire

Jean Luc Martinat
Association des riverains de la Nièvre

Collège

« Citoyens, acteurs et organismes publics »

Jean Jacques Verdier

Jacques Michel

Pascal Barbier

Yves Ribet

François Gautheron

Jean Pierre Courault

Michel Coulon

Bernard Gaget



Les membres du Conseil de Développement ont été largement mobilisés dans les différentes instances :

- 1 Assemblée Générale, qui a eu lieu le 22 septembre 2020 ;
- 5 Conseils d'Administration qui ont eu lieu les 4 février, 2 mai, 2 septembre, 22 septembre, 13 octobre et 16 décembre 2020 ;
- 9 Bureaux qui se sont tenus les 7 et 14 janvier, 21 avril, 5 mai, 3 juin, 1er juillet, 2 septembre, 13 octobre, 18 novembre.

La conférence des maires

Elle est composée des 110 Maires des communes du Pays Val de Loire Nivernais ou leur représentant. La conférence des Maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire et a l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

La conférence des Maires, instance consultative du Pays, a pour missions principales de garantir l'équilibre territorial et de travailler sur la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire. Elle permet également au Pays de partager des informations et d'échanger entre élus sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

En raison des élections municipales et de la crise sanitaire, elle n'a pu se réunir en 2020.



Le Pays a pour ambition de mobiliser des financements et des outils contractuels pour accompagner la mise en œuvre du projet et la stratégie de territoire.

LES CONTRACTUALISATIONS



8 878 398 €

dédiés à la réussite des
projets du territoire en 2020

02

PROGRAMME LEADER



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME LEADER ?

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat entre publics et privés.

PROGRAMME LEADER 2014-2020 :

A la suite d'un appel à projets régional, le Pays Val de Loire Nivernais a obtenu 3 M € pour mettre en œuvre ses programmes LEADER dont la stratégie a pour priorité « renforcer l'attractivité du territoire, accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ».

- 1,55 M € sur Nevers Sud Nivernais (Nevers Agglomération, Sud Nivernais, Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais). 8 leviers ont été définis : l'offre d'accueil économique, l'offre économique du territoire et les nouvelles activités, l'offre de logement, les centralités, l'offre de services, les aménités paysagères et environnementales, la notoriété du territoire et la culture d'accueil.
- 1,45 M € sur Bourgogne Nivernais (Les Bertranges, Cœur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne). 7 leviers ont été définis : l'agriculture en circuits courts, la filière bois, les nouvelles formes d'emploi, la structuration de l'accueil sur le territoire, les services petite enfance et commerce, la promotion du territoire et la culture et le patrimoine.

Depuis le début de la programmation :

- 35 projets ont été préprogrammés et sont en attente d'instruction pour un montant de 1 196 997,82 € (pas encore instruit)
- 35 projets ont été programmés ou conventionnés pour un montant de 1 117 474,74 €
- 9 projets ont été abandonnés
- 12 projets ont été financés directement sur des fonds propres de la Région Bourgogne Franche-Comté et abandonnés sur LEADER pour un montant de 143 538,48 €

Afin d'atteindre l'objectif de consommation maximale des enveloppes, la programmation LEADER 2014-2020 est prolongée jusqu'à 2024 (31/12/2022 pour les derniers engagements et 15/01/2024 pour les derniers paiements).

L'ÉQUIPE D'ANIMATION-GESTION

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire. Il regroupe une équipe technique et le comité de programmation, composé d'acteurs publics (élus) et privés.

L'équipe d'animation des GAL est composée :

- De deux animateurs : Mani CAMBEFORT (GAL Bourgogne Nivernaise) et Marina GUERRIER (GAL Nevers Sud Nivernais) ;
- D'un gestionnaire : Johan DE HAUT (0.5 ETP sur chaque GAL).

Les animateurs LEADER ont pour missions :

- d'assurer la coordination générale du programme ;
- d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
- d'organiser et renforcer le partenariat avec les organisations et les acteurs locaux ;
- de faciliter l'émergence des projets, de repérer et appuyer les porteurs de projets ;
- d'aider au montage des dossiers ;
- d'assurer l'animation et le secrétariat du Comité de programmation ;
- d'assurer la recherche de partenariats avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens et la participation au réseau « LEADER ».

Le gestionnaire administratif et financier doit quant à lui assurer :

- la gestion administrative et financière du programme LEADER ;
- le secrétariat du GAL ;
- le suivi administratif des dossiers, instruction et mise en paiement.

LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL : il examine et décide de programmer (ou non) les dossiers proposés par les porteurs de projet.

- Pour LEADER Bourgogne Nivernais : le comité de programmation s'est réuni 4 fois en 2020. Ceux sont au total 6 projets étudiés pour avis d'opportunité (pré-programmation) et 7 dossiers étudiés pour programmation.
- Pour LEADER Nevers Sud Nivernais : le comité de programmation s'est réuni 6 fois en 2020. Ceux sont au total 7 projets étudiés pour avis d'opportunité (pré-programmation) et 8 dossiers étudiés pour programmation.

i

Après la 1ère rencontre : le projet peut démarrer. Vous commencez par envoyer un courrier expliquant le projet pour demander officiellement la subvention.

▼

Préparation du dossier : vous retournez toutes les pièces demandées. Puis la Région et le GAL étudient le projet.

▼

Validation de l'aide : le projet est validé, le montant de l'aide est fixé et une convention est signée.

▼

Réception de l'aide LEADER : après l'envoi des factures et vérification du dossier, l'aide est versée.

5 783 251.83€ mobilisés en 2020



CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020


Le contrat de ruralité est un outil de l'État dont le lancement a été annoncé lors du troisième Comité interministériel aux ruralités le 20 mai 2016. À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Le contrat de ruralité est conclu entre l'État et le Pays pour une durée de 4 ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

Le contrat de ruralité s'articule autour des objectifs suivants :


 **Thématique 1 :**
Accès aux services publics et marchands et aux soins

 **Thématique 2 :**
La revitalisation des bourgs-centres

 **Thématique 3 :**
L'attractivité du territoire

 **Thématique 4 :**
Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

 **Thématique 5 :**
La transition écologique et énergétique

 **Thématique 6 :**
La cohésion sociale

En 2020, 47 projets ont été inscrits au contrat de ruralité pour un montant de 5 783 251.83€.



CRTE

(CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE)



Initié par l'Etat, le CRTE est conclu jusqu'à la fin du mandat municipal en 2026. Il a 3 objectifs :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités ;
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...) ;
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

Le CRTE est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

834 CRTE ont été signés en France. 44 % des EPCI, soit 550 EPCI, portent un CRTE mutualisé via un territoire de projet (Pays). Pour le reste du territoire ce sont les PNR, les pôles métropolitains ou les EPCI directement qui portent les contrats.

A l'unanimité de ses membres, le comité de Pays a décidé que le Pays portera le CRTE. Celui-ci sera signé en 2021.



CTE

(CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE)

Le Contrat de transition écologique « Nièvre Ligérienne », a été signé le 03/02/2020 et comprend les 4 plus importantes intercommunalités du Pays (Nevers Agglomération, Cœur de Loire, Les Bertranges, Sud Nivernais).

Le Pays porte une action en matière de mobilité (recrutement d'un alternant pour un accompagnement aux changements de comportement) et une action en lien avec l'alimentation. En raison des élections municipales et de la crise sanitaire, ces actions seront menées en 2021.



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le CLS 2019–2023, a été signé le 9 avril 2019 par de nombreuses parties prenantes de la démarche : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Nièvre, la Préfecture de la Nièvre, la Caisse Primaire D'assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Groupement Hospitalier de Territoire, la Plateforme Territoriale d'Appui, et les six EPCI constituant le Pays Val de Loire Nivernais.

Fort d'un bilan positif des premiers contrats locaux de santé, lancés par le Pays Bourgogne Nivernaise le 8 juin 2013 et le Pays Nevers Sud Nivernais le 12 décembre 2014, avec la quasi-totalité des actions mises en œuvre, le Pays Val de Loire Nivernais a décidé de contractualiser à nouveau avec l'Agence Régionale de Santé.

Pour travailler à l'élaboration de la nouvelle feuille de route, le Pays a mis en place dès 2018, des groupes de travail. En rassemblant une grande variété d'acteurs (santé, social, médico-social, insertion professionnelle, éducation, sport, culture...) autour d'un diagnostic partagé et de projets communs, les groupes de travail ont défini les axes d'amélioration et ont travaillé aux futures actions du CLS.

Le CLS définit plusieurs orientations prioritaires :

- La démographie médicale ;
- La coordination entre les acteurs ;
- La couverture de prévention sur l'ensemble du territoire ;
- Le soutien des publics fragiles ;

- La mobilité en santé ;
- L'amélioration des conditions d'exercice des professionnels.

Déclinées en fiches actions, ces orientations s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

- Soins de proximité ;
- Prévention ;
- Médico-social et social ;
- Santé Environnement.

Un cinquième axe « Coordination/animation et évaluation du CLS » définit les modalités de mise en œuvre de la convention. Il constitue un axe d'ingénierie porté par le Pays Val de Loire Nivernais, son Conseil de développement territorial et par l'Agence Régionale de Santé.

Le plan d'actions du CLS 2019-2023 :

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action
1. Soins de proximité	Attractivité du territoire pour les professionnels de santé et paramédicaux	1.1 Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale
	Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé	1.2 : Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents
	Renforcer la coordination des professionnels de santé	1.3 : Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches
	Lien ville-hôpital	1.4 : Développer l'offre d'exercice coordonné
	Renforcer l'accès aux soins	1.5 : Mettre en place un conseil local en santé mentale
		1.6 : Poursuivre et accompagner le recours aux consultations avancées
		1.7 : Développer une offre de mobilité en santé sur le territoire
		1.8 : Créer un maillage de l'offre de télémedecine sur le territoire
2. Prévention	Développer la couverture territoriale en prévention	2.1 : Structurer la promotion/prévention santé sur le territoire
	Promouvoir les comportements favorables à la santé	2.2 : Promouvoir la santé des enfants/adolescents/ jeunes adultes par le renforcement des compétences psychosociales
	Favoriser la promotion de la santé auprès des jeunes	2.3 : Promouvoir la démarche Pass Santé Jeunes
	Décliner le Programme National Nutrition Santé	2.4 : Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique
3. Médico-social et social	Améliorer la couverture de l'offre pour favoriser le maintien à domicile	3.1 : Déployer un maillage de services pour favoriser le maintien à domicile
	Accompagner vers le milieu ordinaire et renforcer l'offre en prévention à destination des personnes en situation de handicap	3.2 : Promouvoir la santé et accompagner vers le milieu ordinaire les personnes en situation de handicap
4. Santé Environnement	Cadre de vie et environnements favorables à la santé	4.1 Lutter contre l'Ambroisie et prévention de sa prolifération
		4.2 Renforcer la prévention contre les maladies vectorielles
5. Coordination, animation et évaluation	Animation du CLS	5.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
	Évaluation du CLS	5.2 Evaluer le Contrat Local de Santé



Le Contrat Local de Santé est un outil de construction de la politique locale de santé avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté sur notre territoire.



L'animation et la coordination des différents acteurs de ce CLS a donc commencé dès sa signature. Pour 2020, les orientations prioritaires identifiées étaient :



La démographie médicale



Le développement d'un projet d'éducation à l'alimentation dans le cadre du PRSE 3 et la préparation d'un PAT



La participation aux différentes instances de gestion de la crise sanitaire en partenariat avec l'ARS.



La coordination et la formation des acteurs de santé, notamment en santé environnementale

CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté réaffirme avec le contrat 2018-2020 que les Pays sont les territoires de projet pertinents.

Pour rappel, la contractualisation 2018 - 2020 est inscrite dans la continuité de la stratégie figurant dans le contrat précédent (période 2015 - 2017), c'est-à-dire pour le Pays Val de Loire Nivernais, l'accueil de nouvelle population et de nouvelles activités.

Pour une meilleure efficacité de sa politique d'aménagement du territoire, la Région a souhaité que le contrat de territoire intervienne sur un nombre limité d'enjeux et d'objectifs emprunts d'un « fil directeur » commun (principe de resserrement). Le Pays Val de Loire Nivernais a donc présenté au sein de son contrat un programme d'actions cohérentes entre-elles (complémentaires) et s'inscrivant dans les objectifs identifiés de notre stratégie.

La maquette financière négociée sur la période 2018-2020 sur les crédits Région concerne 34 projets, pour un montant 5 269 091 €.

Réserve de performance

Les objectifs du contrat ayant été atteints, le Pays Val de Loire Nivernais peut bénéficier d'une enveloppe complémentaire pour financer un ou plusieurs projets qui soient cohérents avec

la stratégie du territoire, qui présentent une dimension transition énergétique et dont l'ADP devra être déposée avant le 30 août 2021.

Le Pays Val de Loire Nivernais a donc pu accéder à une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros comme 6 autres territoires de Bourgogne Franche-Comté (35 au total).

L'enveloppe de performance permettra de financer 5 projets pour un montant de 371 160 €.

Le Pays a accompagné et suivi les projets de la réserve de performance à leur bonne mise en œuvre.

Au cours de l'année 2020, la Région a missionné les Pays pour le volet territorial du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR). Un recensement des projets mûrs du territoire a été réalisé et transféré à la Région. Une dizaine de projets ont été retenus.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ





CONTRAT DE SOUTIEN 2018-2021

En respectant une logique de complémentarité avec les interventions de la Région, le Conseil Départemental de la Nièvre a renouvelé, pour la période 2018 – 2020 son partenariat avec les Pays.

La maquette financière négociée sur la période 2018-2020 concerne 7 axes ou projets, pour un montant 330 000 €. Ainsi le travail mené a permis d'inscrire les projets suivants :

- Le poste de direction du Pays, qui coordonne l'équipe technique du Pays et met en œuvre la stratégie élaborée ;
- La construction de l'offre d'accueil du territoire ;
- L'ingénierie centre bourg (cf la partie revitalisation centre bourg) ;
- L'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités ;
- La valorisation et promotion de produits agricoles ;
- La valorisation de la route Nationale 7.

En 2020, le contrat de soutien a permis de lancer toutes les études de revitalisation centre-bourg sur le territoire du Pays. 8 études ont été engagées.



LES ACTIONS ENGAGÉES



03

SANTÉ

Les congrès en médecine

Le Pays Val de Loire Nivernais avec l'appui du Pays Nivernais Morvan a participé au Congrès des internes les 20 et 21 février 2020. En raison de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de participer à d'autres congrès.

Donner une image positive et favoriser la venue de médecins sont les deux principaux objectifs de la participation du Pays aux congrès.

Le week-end découverte de la Nièvre à destination des internes en médecine



Comme chaque année depuis 2016, le Pays Val de Loire Nivernais organise en partenariat avec le Pays Nivernais Morvan deux week-ends découverte de la Nièvre. Ces week-ends, entièrement destinés aux internes en médecine de la Nièvre ont pour objectifs de :

- Faire découvrir le territoire aux internes ;
- Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre ;
- Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

En 2020, un seul week-end a pu être organisé, en raison des impératifs liés à la crise sanitaire. Il a rassemblé 10 internes les 19 et 20 septembre.

Diverses activités y sont proposées, en

passant du culturel, au sportif et tout cela en échangeant avec les professionnels de santé du territoire : quad, rafting, visite du musée de la mine, bateau sur le canal de la Loire, murder party ...

Le budget total pour ce week-end était de 3 875,99 €.

Le cabinet de recrutement pour la recherche de médecins généralistes

Après sollicitation des EPCI, le Pays a décidé de s'appuyer sur un cabinet de recrutement pour la recherche de six médecins généralistes (un pour chaque EPCI).

Le cabinet RemplaFrance a été sélectionné avec une rémunération de 9.000 € HT pour chaque professionnel de santé installé (projet financé à hauteur de 29.400 € au titre du FNADT).

L'installation des professionnels de santé & la cellule de démographie médicale

La cellule de démographie médicale est une cellule regroupant ARS, Conseil Départemental, Ordre des Médecins, CPAM, et les Pays Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan. Son objectif est de permettre une concertation sur l'état de la démographie médicale, et d'être en veille sur les arrivées et les départs de professionnels de santé. Cette cellule permet également en temps réelle d'ajuster les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) sur le département et de couvrir l'ensemble du territoire sur les aides à l'installation.



Sur l'année 2020, la cellule a permis d'accompagner l'installation de 11 médecins.

La mise en place d'actions de prévention

Sensibilisation et formation aux problématiques de l'ambrosie

Une visioconférence a été organisée par le Pays le 11 juin 2020. Il y a eu 10 inscrits et 7 participants, principalement des élus de communes de la Nièvre. Suite aux contacts pris lors de cette visioconférence, 2 formations de référents territoriaux sont prévues en 2021, sur les CC des Bertranges et Loire et Allier.

Sensibilisation à la nutrition, au consommer local et à l'impact des choix de consommation sur l'environnement

Le 14 octobre 2020, le conseil de développement a répondu à l'appel à projet santé environnement. Ce projet qui s'intitule « **Sensibilisation à la nutrition, au consommer local et à l'impact des choix de consommation sur l'environnement** » a été retenu.

Comme son nom l'indique, les objectifs de ce projet seront de promouvoir des modes de vie sains en passant par une alimentation saine, promouvoir les connaissances des habitants du Val de Loire Nivernais sur l'environnement et les impacts environnementaux de nos choix de consommation, et, diminuer le nombre de personnes et jeunes en surpoids et obèses.

Ce projet s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du département et le Contrat de Transition Ecologique (CTE). Les partenaires identifiées sont la chambre d'agriculture, les producteurs locaux, l'Agropôle du Marault, Bio Bourgogne, le SIEEEN, les chargés de mission PCAET et le réseau de diététiciens de Résédia.

REVITALISATION CENTRE BOURG

Le Pays Val de Loire Nivernais a lancé en juin un Appel à Candidatures « Etude Revitalisation centre-bourg » pour soutenir financièrement et techniquement les études de revitalisation des centres bourgs.

A la fin de l'année 2019, 8 communes ont candidaté à cette démarche : Neuvy sur Loire, Pouilly sur Loire, Donzy, Pougues les eaux, Coulanges les Nevers, Saint Léger les Vignes, Magny Cours et Chantenay Saint Imbert.

En 2020, toutes les études ont été lancées et ont connu un franc succès. Ces études de revitalisation donneront lieu à une stratégie de développement et à l'identification des projets à inscrire au cours des futures contractualisations.

La Ville à Joie

Le Pays Val de Loire Nivernais travaille sur différents projets pour alimenter ses réflexions dans le cadre de la rédaction de sa nouvelle stratégie. La revitalisation des centres-bourgs, la santé ou encore l'attractivité sont des enjeux identifiés sur le territoire et partagés par tous.

Le Pays mène un travail de fond avec le territoire sur la revitalisation des centre-bourgs. Dans la continuité de ce travail, il était important d'accompagner aussi les plus petites communes (celles de moins de 1 000 habitants).

Pour ce faire, le Pays s'est rapproché d'une entreprise d'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) : « La Ville à Joie ».

La Ville à Joie est une initiative qui vise à ramener des services de proximité et du lien social dans les territoires qui en ont perdus. Pour cela, elle organise une tournée itinérante multi-services où s'installent sur la place de la commune, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, des services de proximité variés (santé, administration, sport...), des commerces et des animations (spectacles, démonstrations, débats...).

C'est un projet structurant pour le territoire qui couvre l'ensemble du Val de Loire Nivernais. En effet, le Pays a rédigé un appel à

manifestation d'intérêt (AMI), sur le même principe que celui réalisé dans le cadre des études revitalisation centre-bourg, pour sélectionner six communes, une commune par intercommunalité. L'équilibre territorial est ainsi respecté. Les six communes lauréates pourront bénéficier de chacune trois dates soit au total 18 dates de prévues sur l'ensemble du Pays.

Les communes intéressées pour participer à ce projet doivent répondre à l'AMI. Cet AMI, organisé sous la forme d'une réponse à un appel à projet, comprend différentes thématiques importantes du projet :

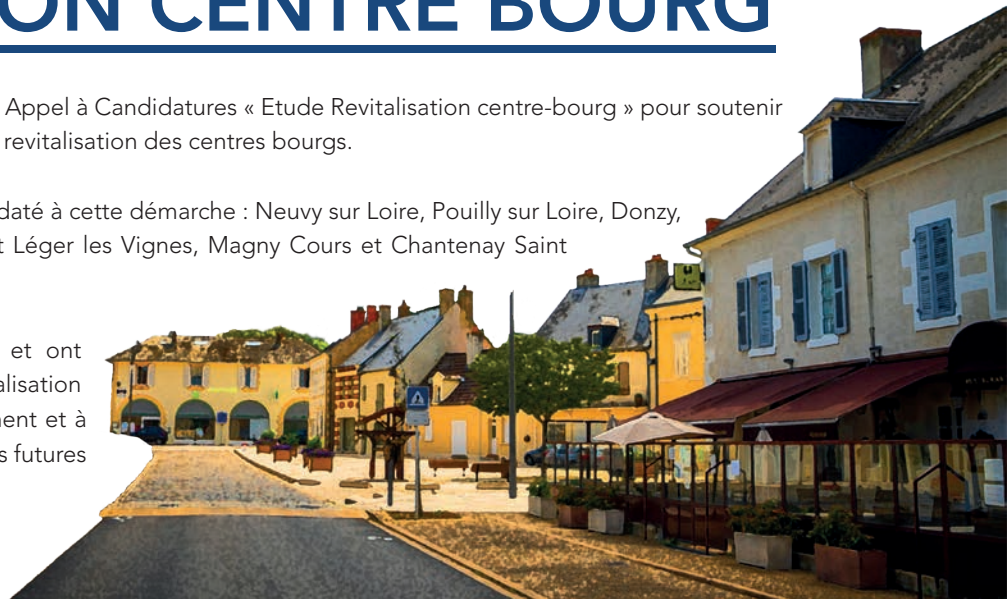
- Présentation de la commune (superficie, nombre d'habitants, la présence des services, les évolutions marquantes, les projets de la commune ...),
- Revitalisation centre bourg (la réflexion, les initiatives, les types de commerces existants et manquants),
- Santé (la réflexion, les initiatives, les services de santé existants et manquants),
- Attractivité (la réflexion, les initiatives, les associations présentes et manquantes),
- Motivations de la commune.

Un comité de sélection a été constitué pour suivre le projet et sélectionner les communes. Le département est également associé à la démarche.

Tout au long du projet, le Pays reste aux côtés des communes pour les accompagner et identifier leurs besoins.

Un questionnaire distribué lors de chaque manifestation doit permettre de récolter des informations importantes sur les sujets forts du Pays. C'est une consultation citoyenne au plus près des besoins des habitants qui alimentera la rédaction du futur projet de territoire.

Les retombées médiatiques de cette tournée bénéficieront à l'ensemble du territoire et à la promotion de celui-ci.

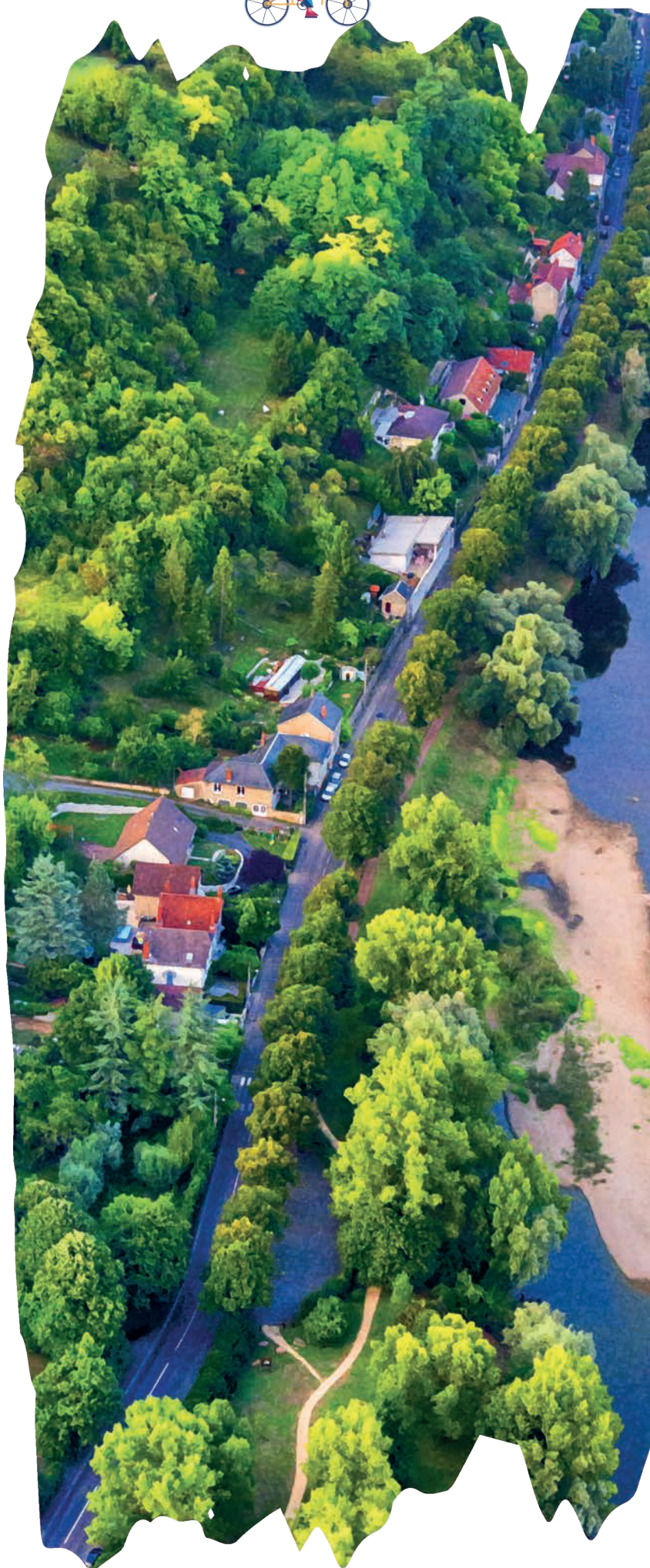


L'ATTRACTIVITÉ

Promotion

Le Pays Val de Loire Nivernais poursuit activement la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil et continue de renforcer sa stratégie de communication. En 2020, plusieurs outils ont été développés :

- Outils de promotion sur les salons dans le but de professionnaliser davantage la présence du Pays sur ce type de manifestation. Afin d'être parfaitement visible et d'avoir un stand attractif, le Pays a opté pour un mobilier personnalisé et coloré qui attire l'attention des participants. Cela permet de créer une identité forte sur les stands et de favoriser les premiers contacts.
- Création d'une plaquette de présentation pour le programme LEADER pour tout savoir sur les subventions européennes.
- La newsletter du Pays qui s'installe durablement dans la communication. Elle est diffusée tous les deux mois pour informer sur les actions. Six newsletters ont été envoyées en 2020. Nouveauté : des newsletters « éditions spéciales » sont également déclinées pour permettre de communiquer sur une action précise et d'en faire la promotion (ex : Jeu de Pays). Deux ont été faites en 2020.
- La mise en place d'une newsletter « Santé » pour tester l'outil auprès d'une autre cible : les professionnels de santé. Les partenaires en santé la reçoivent également ce qui leur permet de suivre les actions du Pays via ce mode de communication. L'objectif est de pouvoir relancer et qualifier les contacts pris lors des salons en santé mais aussi de mettre en avant les atouts du territoire. Cette newsletter permet de donner des informations sur les conditions d'exercices dans le Pays, d'informer sur les différents dispositifs d'aides, de faire la promotion des weekends découvertes...
- Création de nouvelles pages sur notre site internet : une page « SANTE » pour retrouver toutes les informations importantes en santé (dispositifs d'aides, exercices de la médecine sur le territoire, témoignages de médecins...) et une page « JEU » pour commander le jeu de Pays.
- Mise à jour régulière de nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube).
- Promotion des différentes actions du Pays sur les radios locales : bacFM, Nrj et Nevers Fm.
- Mise à jour des cartes de visites afin d'être en accord avec l'image du Pays.



Stratégie d'accueil

Tapas 1 job

Depuis plusieurs années, le Pays Val de Loire Nivernais est partenaire de l'action TAPAS'1JOB de la Fabrique Emploi et Territoires. Pour rappel, ces rencontres permettent à des personnes en recherche d'emploi, venant d'horizons parfois très différents, de rencontrer des entreprises implantées localement. C'est un rendez-vous original, loin des codes de l'entretien de recrutement classique. Il permet avant tout aux participants de se constituer un solide réseau professionnel dans un cadre informel.

Cette année, l'action n'a pas pu se dérouler sous sa forme habituelle en raison de la crise sanitaire. En effet, il n'était pas envisageable de maintenir l'évènement au regard des contraintes sanitaires mais aussi parce que l'action aurait perdu tout son sens car elle repose sur une rencontre conviviale autour de tapas.

Cependant c'est une action appréciée et reconnue par les partenaires et il était dommage de ne rien organiser. C'est pourquoi, il a été décidé de faire à la place des « web rencontres » pour permettre quand même un échange entre des personnes en recherche d'emploi et des entreprises.

Accompagnement des porteurs de projet sur le financement participatif

Les projets du territoire ne sont pas toujours finançables dans les contrats ou les programmes que l'on porte. Le Pays Val de Loire Nivernais propose d'accompagner et d'apporter un appui technique pour augmenter les chances de réussites du projet : aide à la présentation du projet, définition des contreparties, préconisation pour la communication et accompagnement et suivi (pendant et après la campagne).

En 2020, un projet intéressé par le financement participatif a été accompagné.

Participation à une session d'accueil des néerlandais rencontrés lors du salon de l'émigration d'UTRECHT

Depuis plusieurs années la Région Bourgogne Franche Comté participe au salon de l'émigration d'Utrecht aux Pays-Bas pour promouvoir son territoire à des Néerlandais désireux de venir s'y installer. Suite à cela, le Conseil Départemental de la Nièvre, aidé des deux Pays, propose aux néerlandais rencontrés sur le salon et ayant des projets d'installation dans la région, une session d'accueil sur le territoire. L'objectif des sessions est de les accueillir, les accompagner et leur proposer des rencontres avec des partenaires institutionnels ou d'autres néerlandais déjà installés.

Ces échanges permettent aux participants d'évoquer leur projet et d'obtenir des réponses concrètes.

En 2020, le salon a bien eu lieu en février avec environ 40 contacts pris. En revanche, la session d'accueil habituellement prévue en juin n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. La session a été repoussée plus tard au mois de septembre mais encore une fois, elle n'a pas pu être maintenue.

Par ailleurs, la Région a organisé une visioconférence avec les néerlandais pour un premier échange le 27 juin 2020 dernier. Tous les territoires proposant des sessions d'accueil étaient présents à cette visioconférence. L'idée était de faire connaissance et que les Néerlandais puissent mettre un visage sur les personnes qui seront présentes lors des sessions d'accueil et de promouvoir bien sûr le territoire. Une vingtaine de Néerlandais ont participé à cette réunion et certains étaient intéressés pour venir découvrir la Nièvre.

Le Pays a participé à cette visioconférence pour faire la promotion du Val de Loire Nivernais et de ses atouts.

Guide des producteurs



Le Pays est engagé dans la conception d'un guide de producteurs locaux, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Envisagée depuis 2019, cette action est fléchée dans le cadre du contrat de soutien avec le Département.

Le territoire a été sollicité pour faire remonter les coordonnées de producteurs locaux qui souhaiteraient figurer dans ce guide.

La réalisation de ce projet a été intégralement confiée à la Chambre d'agriculture, notamment parce qu'elle dispose des coordonnées des producteurs locaux et de leur autorisation de diffuser des données les concernant. Le document sera ensuite imprimé et distribué.

Le Pays a suivi avec attention le processus de création afin de co-construire ce guide pour qu'il corresponde aux besoins du territoire. En effet, ce guide doit reprendre la charte graphique du Pays et permettre aux habitants de retrouver facilement toutes les informations sur les producteurs locaux.

Le guide est en cours de finalisation.





Jeu du Val de Loire Nivernais

Le Pays Val de Loire Nivernais a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt, lancé par l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays), pour la création d'un jeu de pays. Le cahier des charges a été rédigé de façon à mettre en avant le territoire et ses richesses puis il a été validé collectivement par un groupe de travail composé des techniciens des intercommunalités, des offices de tourisme et du Conservatoire du Jeu.

Le Pays a été retenus pour participer à cette belle aventure, le 24 juin 2019. Le jeu est un véritable outil de promotion du territoire car il permet non seulement de fédérer autour d'un projet ludique et original mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et de le faire découvrir à la population.

La création du jeu de Pays a été réalisé avec les jeux Bordier (éditeur de jeu, originaire de Bretagne et spécialisé dans la conception de jeux pour les territoires). L'ensemble du projet, de la création du jeu à la réception du produit fini, a duré environ un an. La crise sanitaire n'a pas eu d'impacts sur la conception du jeu.

Présentation d'un jeu de Pays :

Petits et grands seront séduits par la diversité des thématiques : patrimoine, géographie, gastronomie, cinéma, sport, légendes locales, célébrités, actualité... Le jeu est accessible aux enfants grâce aux questions « juniors » de 7 à 14 ans. Une manière ludique et conviviale de découvrir ou redécouvrir le territoire et d'inciter les joueurs à aller voir de leurs propres yeux les découvertes révélées dans le jeu. Le jeu se compose d'un plateau de jeu qui représente le territoire du Pays Val de Loire Nivernais (les 110 communes sont présentes) et près de 500 questions (écrites ou photos).

Pour mener à bien ce projet, un plan d'actions a été mis en place afin de le suivre au fur et à mesure. Les acteurs du territoire ont été mobilisés tout au long de la création afin de co-construire ce jeu. Un groupe de travail (validation de la candidature à l'AMI, avis sur le projet, partage d'informations, idées de questions, relecture des questions...) a été constitué pour suivre l'action. Les communes ont également participé en transmettant des anecdotes. Les établissements scolaires ont été sollicités pour faire participer les enfants du territoire au projet en faisant remonter des questions mais la situation sanitaire et la fermeture des écoles a compromis l'action.

Les Jeux Bordier se sont chargés de la rédaction des questions en tant qu'expert et le Pays a fourni tous les éléments nécessaires à la création (contenu, photos...). Toutes les questions ont été relues

et validées collectivement.

Les boîtes de jeux ont été livrées en octobre 2020. Le Pays s'est ensuite lancé dans la promotion de ce jeu pour le faire connaître. Son arrivée, juste avant les fêtes de fin d'années en ont fait le cadeau de Noël idéal et 100 % local.

Les habitants ont retrouvé le jeu dans différents points de vente sur l'ensemble du territoire (petites et grandes enseignes, librairies, commerces de proximité, magasins de jouets...). Les intercommunalités et les communes ont également distribué le jeu.

En ce qui concerne la promotion du jeu de Pays, un certain nombre d'actions ont été mises en place :

- Communication dans la presse locale : Journal du Centre, Régional de Cosne...
- Interviews sur les radios locales : Nrj, BacFM et Nevers FM
- Jeux concours sur les réseaux sociaux et lors de l'événement « Les Geekeries » au centre exposition de Nevers les 1er et 2 février 2020
- Partenariat avec le Conservatoire du Jeu
- Newsletter édition spéciale pour le lancement du jeu
- Flyers
- Page dédiée sur notre site internet pour commander le jeu
- Posts sur les réseaux sociaux...

Le jeu du Val de Loire Nivernais a rencontré un certain succès et a reçu un très bon accueil. Sa distribution a toutefois été impactée par la crise sanitaire et les diverses restrictions.



Participation à l'opération « Essayez La Nièvre »

Nièvre Attractive a lancé une nouvelle opération intitulée « Essayez La Nièvre ». Le Pays est un des partenaires de l'événement. Les autres partenaires sont les communautés de communes du département et un office de tourisme. L'objectif est de sélectionner des familles qui viendront profiter d'un séjour offert dans une belle maison au cœur de la Nièvre. Cette opération offre à des citoyens qui veulent quitter la ville pour des espaces plus verts, un « avant-goût » de la nouvelle vie qu'ils pourraient commencer à la campagne. Toutes les familles sélectionnées ont un projet de changement de vie à plus ou moins long terme.

La crise sanitaire a bouleversé le quotidien et fait naître des projets de changement de vie. L'opération répond donc à cette envie des urbains de quitter les villes et de chercher une meilleure qualité de vie dans des régions moins fréquentées.

Les familles s'inscrivent sur le site internet et précisent leur projet de vie sur le département. Si la candidature est sélectionnée, elles bénéficient d'une semaine offerte dans la Nièvre. Durant celle-ci, les familles sélectionnées profitent d'un accompagnement personnalisé qui leur permet de découvrir le territoire, ses infrastructures, ses potentialités, ses élus et ses acteurs économiques pour leur permettre de concrétiser leur projet d'installation.

Le Pays a réalisé en collaboration avec les communautés de communes participantes un guide à destination des familles. Ce guide présente les six intercommunalités du Pays Val de Loire Nivernais avec leurs atouts, leurs richesses et les contacts utiles.

En parallèle, le Pays a également qualifié les participants résidant au domaine du Grand Bois, notamment car ils s'agissaient de professionnels de santé. Le Pays en tant qu'expert en santé a ainsi pu valoriser le territoire auprès de cette cible.

L'opération a été un succès avec 573 dépôts de candidatures, 48 familles accueillies durant la dernière semaine d'août et 10 autres familles pendant les vacances de la Toussaint.

77% des familles étaient très satisfaites de leur séjour et plusieurs installations sont en cours. Les retombées médiatiques ont été intéressantes pour le territoire. C'est pourquoi « Essayez la Nièvre » est une opération qui devrait être reconduite.

AJITER : « Faciliter l'Accueil des Jeunes adultes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux »

Dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle stratégie, le Pays travaille à l'identification des besoins du territoire en étant au plus près de sa population et de ses élus.

Le Pays Val de Loire Nivernais est engagé dans une politique d'accueil de nouvelles populations sur le territoire. La thématique des jeunes adultes en milieu rural n'a pas encore été exploitée. Elle pourrait être un des enjeux sur lequel capitaliser dans le projet de territoire et les prochaines contractualisations. Par ailleurs, cette thématique est identifiée par les communes qui se sont lancées dans des projets de revitalisations centre-bourgs. C'est donc un sujet qui est traité de manière transversale avec la revitalisation centre-bourg.

Pour alimenter les réflexions et nourrir le futur projet de territoire, le Pays a répondu à l'appel à projet AJITeR de l'association ADRETS pour bénéficier d'un accompagnement gratuit. L'ADRETS est une structure associative spécialisée dans le développement des services au public dans les Alpes et dans les territoires ruraux. Elle a trois missions principales : informer sur les services, accompagner les projets et dynamiser les réseaux.

AJITeR est un acronyme pour « Faciliter l'Accueil des Jeunes adultes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux ». A l'origine du projet, on trouve un collectif de cinq structures partenaires (l'ADRETS, la CIPRA¹, le CREFAD Auvergne², le RECCA³ et l'UFISC⁴) qui ont lancé, avec le soutien du FEADER, du Réseau rural national, et l'appui des Réseaux ruraux Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, le projet AJITeR. L'association ADRETS est le chef de file du projet qui se déroule sur 3 ans (2018-2021).

1 Commission internationale pour la protection des Alpes

2 Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement

3 Réseau des Cafés Culturels Associatifs

4 Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

Les enjeux identifiés :

- Accueillir de nouvelles populations et maintenir les jeunes actifs
- Démographie vieillissante dans les territoires ruraux
- Accès à l'emploi, aux services et au logement
- Les jeunes actifs : population clé pour maintenir les services essentiels, expérimenter et implanter de nouvelles activités...

Les objectifs pour le Pays Val de Loire Nivernais :

- Comment aider les collectivités à faciliter l'installation des jeunes adultes sur leur territoire ?
- Comment associer l'accueil des jeunes adultes en milieu rural

et les démarches de revitalisations centre-bourg ?

- Quel est l'impact de l'accueil des jeunes adultes en milieu rural sur le développement local et l'attractivité d'une commune ?

Plusieurs réunions de travail sont prévues tout au long de cet accompagnement. Un premier temps d'échanges avec les référentes attractivités du Pays (Mme Larochette et Mme Crottet Figeat) a permis de définir les grandes lignes du projet.



LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans son rôle de promotion et de coordination, le Pays Val de Loire Nivernais envisage une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). Sur son territoire, le territoire compte déjà deux communes labellisées Villes d'Art et d'Histoire : la Charité-sur-Loire et Nevers.

La volonté du Pays Val de Loire Nivernais est, avant d'engager tout travail de candidature, de lancer une étude d'opportunité pour répondre à quatre questions essentielles :

- Les grandes thématiques patrimoniales
- Le périmètre
- La gouvernance à adopter
- La feuille de route pour la suite de la démarche

Pour se lancer dans cette étude, le Pays a souhaité se faire accompagner de professionnels issus de spécialités diverses et transversales et a retenu le cabinet Atopia, cabinet d'urbanisme. Il s'est associé avec deux cabinets d'architectes et un cabinet de

tourisme, ce qui permet une très grande transversalité sur cette étude.

Cette démarche a été lancée le 5 février 2020 à La Charité-sur-Loire. De nombreuses rencontres et visites du territoire ont été effectuées par le cabinet. Des ateliers avec les acteurs ont notamment été organisés à l'automne 2020.

La crise sanitaire a cependant freiné l'avancement de l'étude, s'agissant notamment des concertations et réunions du comité de pilotage, pas toujours possibles en visioconférence.



LA MOBILITÉ

Pour répondre aux enjeux en matière de mobilité (une mobilité inclusive, un territoire attractif pour nos actuels et futurs habitants, un accès aux services publics garanti pour tous, une réduction de l'impact environnemental de la mobilité sur le territoire), le Pays Val de Loire Nivernais a la volonté d'expérimenter de nouvelles mobilités durables, à l'échelle d'un territoire cohérent.

Pour ce faire, le Pays souhaite lancer l'embauche d'un chargé de mission afin de lever les freins de la mobilité, notamment les publics en difficulté, développer l'intermodalité et développer les mobilités durables.

Le Pays Val de Loire Nivernais souhaite identifier des propositions d'actions en matière de mobilité

à l'échelle des intercommunalités. Les résultats attendus sont la réflexion pour des solutions innovantes de mobilités répondant aux besoins identifiés ainsi que l'accompagnement de l'expérimentation de différentes EPCI.

Cette action qui a été lancée en 2020 a été inscrite au contrat de Transition Ecologique (CTE) signé le 3 février. Le chargé de mission sera recruté au cours de l'été 2021.

Le Pays a également accompagné les EPCI à la prise de compétence mobilité, prévue par la LOM.



TERRITOIRE D'INDUSTRIE



Le Pays Val de Loire Nivernais a été missionné par le dispositif Territoires d'industrie et porte deux actions sur le Contrat de Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire :

- La création d'un support de marketing territorial : réalisation d'une brochure de promotion du territoire à destination des services des Ressources Humaines des entreprises du secteur industriel du Val de Loire Nivernais ;
- La création d'un film promotionnel (même cible).

Pour mener à bien ces deux actions, le Pays a constitué un groupe de travail composé du chef de projet Territoire d'Industrie Nevers Val de Loire, de Nevers agglomération ainsi que du Pays. Deux référents industriels suivent également le bon déroulé des actions.

La brochure

Le groupe de travail a rédigé un cahier des charges précis. La brochure doit être pensée sous l'angle «Vivre et travailler». Elle sera à disposition des entreprises et de leurs services RH, dans leur phase de recrutement et de séduction, à destination de futurs collaborateurs. Elle doit permettre de montrer une image positive du territoire, favorable à un épanouissement professionnel, personnel et familial. L'objectif est que le candidat puisse se projeter sur le territoire et accepter l'offre d'emploi pour laquelle il a été retenu ou bien implanter son activité sur le territoire.

Le Pays a ensuite lancé un marché public pour sélectionner un prestataire pour élaborer cette brochure de promotion. Le marché a été déclaré infructueux puis il a été relancé.

La brochure est attendue pour 2021.

Le film

La réalisation du film promotionnel a été confié à Pierre Demaillet, réalisateur du film de promotion du Pays. En effet, le film du Pays ayant plu aux acteurs du territoire, il a été décidé de se servir de l'existant.

Le groupe de travail a commencé à réfléchir à un brief pour ce nouveau film car même s'il reprend beaucoup d'éléments, certaines parties sont nouvelles. En effet, la partie « travailler » doit être créée et elle nécessite une attention particulière. Tout comme la brochure, le film est pensé sous l'angle « vivre et travailler ». Il faut également ajouter une partie logement.

La sortie du film est prévue pour 2021.



**TERRITOIRES
D'INDUSTRIE**
NEVERS VAL DE LOIRE



L'ALIMENTATION

En 2020, le Pays a répondu à un appel à projet pour pouvoir bénéficier d'une formation pour mettre en place un Projet Alimentaire Territorial et a été lauréat.

Cet appel à projet permet au Pays d'avoir les bases pour engager un travail qualitatif sur la thématique de l'alimentation, enjeu identifié par les élus du Pays.



LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE



04

LES COMMISSIONS



ACCUEIL

- Référent conseil de développement : Mme LAROCLETTE
- Référent(s) élus : M. BOURGEOIS et M. COINTAT
- Référent de l'équipe : Marion LOISY

SANTÉ

- Référent conseil de développement : M. BILLET
- Référent(s) élus : M. THURIOT et M. CORDIER
- Référent de l'équipe : Camille TOUCHAIS

CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

- Référent conseil de développement : M. VERDIER
- Référent(s) élus : M. LECOUR et Mme LOUIS-SIDNEY
- Référent de l'équipe : Marina GUERRIER

REVITALISATION CENTRE-BOURG

- Référent conseil de développement : Mme POURTIER
- Référent(s) élus : M. BERGER et M. COLAS
- Référent de l'équipe : Juline LEBRUN

Ces commissions se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir sur les futures actions à mener sur les différentes thématiques. Chacune est animée par un(e) chargé(e) de mission. Elles rassemblent à la fois des élus et des membres de la société civile. Au-delà du partage d'informations, d'échanges d'idées, elles peuvent également prendre la forme d'atelier participatif.

En 2020, suite aux élections municipales et à la mise en place de la nouvelle gouvernance du Pays, elles devaient prendre une autre forme pour gagner en efficacité. En raison de la crise sanitaire, cette réflexion a été remise à plus tard. Pour la même raison, toutes les commissions ne se sont pas réunies en 2020, la visioconférence n'étant pas toujours propice aux échanges.

Commission Accueil

La volonté est de poursuivre, favoriser et accélérer les échanges entre les différents acteurs sur la thématique de l'accueil. Il s'agit d'associer les compétences et l'énergie de tous pour faire avancer les réflexions sur cette thématique. Les échanges doivent permettre une réflexion sur les initiatives locales à mettre en place pour accueillir de nouveaux actifs et proposer une véritable offre d'accueil pour ces personnes exogènes au territoire. Le tout est d'identifier les besoins et les manques pour à terme co-construire des actions d'accueil à l'échelle du Val de Loire Nivernais.

L'objectif est que les intercommunalités ou d'autres acteurs s'emparent des actions qui ressortiront de cette commission. Le Pays Val de Loire Nivernais n'a pas vocation à mener toutes les actions mais se positionne plutôt comme un facilitateur pour les futures actions en matière d'accueil à travailler.

Organisation des commissions

Le contenu et l'animation de la réunion est préparé en amont avec les référents de cette commission. A chaque réunion, une présentation PowerPoint est proposée aux participants, elle leur est ensuite envoyée avec le compte rendu. Ces réunions se veulent collaboratives et interactives, c'est pourquoi des outils participatifs sont utilisés pour l'animation (mise en application des outils vus lors de la formation Réseau Rural « Outils d'animation aux différentes étapes d'un projet »).

Commission du 21 Janvier 2020

Pour rappel, il avait été décidé lors des précédentes commissions de lancer un questionnaire en ligne afin de connaître plus précisément les besoins et attentes des nouveaux arrivants. Cette commission a donc été dédiée à la présentation de l'analyse des résultats du questionnaire. La synthèse a permis de mettre en lumière plusieurs éléments :

- Le travail et la famille sont des facteurs déterminants pour une installation.
- Les nouveaux arrivants préfèrent s'installer dans les villages.
- Les services liés à la santé sont jugés comme important.
- Les nouveaux arrivants ne sont pas satisfaits de l'accueil sur le territoire mais ils ont en revanche une bonne image du Val de Loire Nivernais.
- Les nouveaux arrivants sont favorables à la création d'un réseau d'ambassadeurs.

La crise sanitaire a rendu impossible la tenue d'autres commissions en 2020.





LES RÉUNIONS D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

Le Pays organise, depuis de nombreuses années, des rencontres techniques à destination des agents de développement des EPCI et animateurs centre-bourg.

Ces réunions participatives ont pour objectif de créer des synergies entre les territoires, d'échanger sur les nouveaux dispositifs mis en place et de travailler en amont sur les futurs projets. Le Pays s'assure ainsi de la bonne coordination des projets sur le territoire avec ces différentes structures.

En 2020, deux réunions d'agents de développement se sont tenues en visioconférence.

LA FORMATION

A la suite des formations initiées en 2019, le Pays Val de Loire Nivernais a achevé en 2020 le cycle des formations sur les règles de la commande publique dans ses locaux grâce au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Ainsi une formation de 2 jours sur le module 2 s'est tenue les 23 et 24 janvier et a accueilli 14 participants.

La crise sanitaire n'a pas permis l'organisation d'autres sessions de formation.



LES FAITS MARQUANTS



Février | Lancement de l'étude d'opportunité à une candidature Pays d'Art et d'Histoire à la Charité-sur-Loire

Mars | COVID-19

Juin | Lancement de l'études de revitalisation centre-bourg de Pouilly-sur-Loire

Juin | Lancement de l'études de revitalisation centre-bourg de Pougues-Les-Eaux

Juin | Visioconférence sur l'ambroisie

Juin | Signature de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loire Val d'Yonne Morvan

Août | Partenaire de l'opération Essayez la Nièvre

Septembre | Weekend découverte de la Nièvre pour les internes en médecine

Septembre | Assemblée générales inversée pour le Conseil de Développement du PETER Val de Loire Nivernais

Octobre | Recrutement animateur/trice LEADER

Octobre | Lancement du jeu du Val de Loire Nivernais

Octobre | Le Pays a coordonné la réponse à l'appel à projet "Villages du Futur" de la Région Bourgogne Franche-Comté et a participé à l'audition des élus de Pouilly-sur-Loire et de Donzy

Octobre | Le Pays s'associe à La Ville à Joie pour proposer une tournée itinérante multiservices sur le territoire

Décembre | Promotion du jeu du Val de Loire Nivernais

Novembre | Lancement du projet santé environnement : « Sensibiliser les publics des centres sociaux, maisons de santé et structures médico-sociales, à la nutrition, au consommateur local et aux impacts environnementaux des choix de consommations »



L'ÉQUIPE TECHNIQUE



En 2020



Elodie GIREAUD-VEYSSIER
Directrice
(Février 2019 - 25 octobre 2020)



Sabrina CHARPENTIER
Assistante Administratif/Financier/
Communication



Johan DEHAUT
Gestionnaire LEADER
(50% GAL PNSN / 50% GAL PBN)



Mani CAMBEFORT
Animateur LEADER GAL BN
(Janvier 2018 - 25 octobre 2020)
puis Directeur
(26 octobre 2020)



Marina GUERRIER
Animatrice LEADER GAL NSN
(Mars 2018 - 12 décembre 2020)



Marion Loisy
Chargée de Promotion Territoriale



Camille TOUCHAIS
Chargée de mission Santé



Juline LEBRUN
Chargée de Développement
Territorial

LE BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2020



Bilan 2020 du PETR

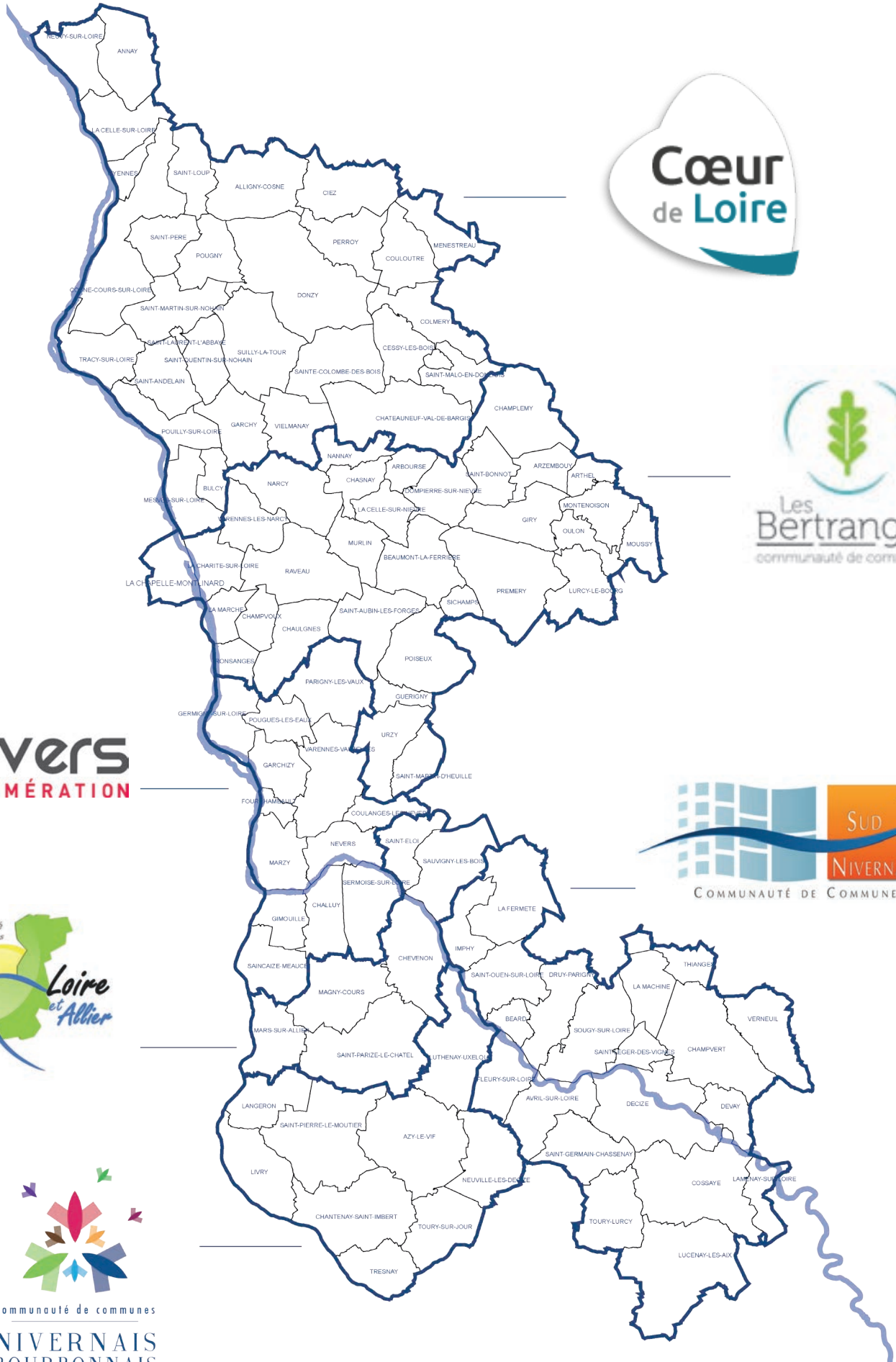
Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	CA 2020
011	Charges à caractère général	229 659,03 €	26 090,58 €
6042	Achats prestations de services	227 139,03 €	23 868,00 €
611	Contrats prestations services	920,00 €	918,74 €
6156	Maintenance	500,00 €	531,60 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00 €	
6257	Réceptions		172,24 €
6281	Concours divers (cotisations)	600,00 €	600,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 250,00 €	0,00 €
6218	Autre personnel extérieur	31 250,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	197 246,97 €	181 503,38 €
6531	Indemnités	5 900,00 €	5 281,64 €
6533	Cotisations de retraite	400,00 €	221,74 €
6574	Charges diverses de gestion courante (subvention Conseil de Développement)	190 946,97 €	176 000,00 €
		458 156,00 €	207 593,96 €
Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2020	CA 2020
74	Dotations, subventions, participations	349 413,32 €	202 085,10 €
74711	Participat° Etat	51 445,00 €	
74718	Autres participations Etat	21 847,22 €	
7472	Subvention région	36 000,00 €	
7473	Subvention département	38 426,00 €	
74751	Participations statutaires group. communes	201 695,10 €	202 085,10 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	108 742,68 €	108 742,68 €
		458 156,00 €	310 827,78 €



627500 - Services bancaires	250 €
628100 - Concours divers (cotisations...)	1 900 €
63 – Impôts et taxes	1 300 €
633300 - Part. employeur. Form. Prof.Cont.	1 300 €
635800 - Autres droits cartes grises	- €
64- Charges de personnel (y compris les charges)	336 700 €
Directeur	63 000 €
Assistante administratif / financier / Communication	30 000 €
Animateurs LEADER	83 000 €
Gestionnaire LEADER	37 000 €
Chargé d'animation santé	35 000 €
Chargé d'animation politique d'accueil	40 000 €
Chargé de développement et promotion du territoire	40 000 €
Formation personnel	3 500 €
647500 - Médecine du travail	1 000 €
647000 mutuelle	4 200 €
65- Autres charges de gestion courante	42 792 €
66- Charges financières	500 €
661600 - Intérêts banc.	500 €
67- Charges exceptionnelles	- €
68- Dotation aux amortissements	6 260 €
681110 - Dot. Amort s/immobil incorporel.	- €
681120 - Dot. Amort s/immobil corporel.	6 260 €
TOTAL DES CHARGES	575 802 €

Autofinancement par report d'exercice précédent	54 714 €
75 – Autres produits de gestion courante Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 400 €
COTISATIONS ADHERENTS	400 €
La médicale WE internes	1 000 €
Credit Agricole WE internes 500x2	- €
Remboursement services DLI	- €
Remboursement Pays Nivernais Morvan Congrès février2020	
Remboursement frais perçus par Camille après annulation congrès	
76 – Produits financiers	100 €
7643 - Intérêts nets	100 €
78 — Reprises sur amortissements et provisions	- €
79 — Transfert de charges	- €
791200 Indemnités journalières - arrêt de travail	
Chômage partiel	
TOTAL DES PRODUITS	575 802 €

LE PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS





Val De Loire Nivernais

PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

📍 25, rue Benoît Frachon
58 640 Varennes-Vauzelles

☎ 03 86 21 20 69

✉ contact@valdeloirenivernais.fr

Retrouvez-nous sur



www.accelerateurdeprojet.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

